



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES FORAITS **POUR LA SAISON HIVER 2021-2022**

SPL Domaines Skiabes des Saisies – Société Publique Locale au capital social de 1 270 360 €

Immatriculée au RCS de Chambéry sous le numéro : 879 169 530 ainsi qu'à l'ORIAS sous le numéro : 20004060

Siège social : 109 Avenue des Jeux olympiques LES SAISIES 73620 HAUTELUCE – 04 79 38 95 21 – contact@ski-lessaisies.com

N° de TVA Intracommunautaire FR 32 879169530

GENERALITES :

L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le « client ») de l'intégralité des présentes CGVU, sans préjudice des voies de recours habituelles. Si une disposition des présentes conditions venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant le siège social en France.

Ces conditions concernent exclusivement les personnes physiques ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la Consommation.

Il appartient au client de s'informer sur les produits et les tarifs proposés et de sélectionner le plus adapté. Le client est informé que certaines offres ne sont disponibles que sur le site de vente en ligne <https://skipass.lessaisies.com>. Cette exclusivité est alors mentionnée sur le site internet. Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable du choix du client.

LE FORFAIT :

Le forfait est composé d'un support sur lequel est enregistré un titre de transport. Il donne accès, selon la catégorie achetée, au domaine skiable alpin ou ski de fond des Saisies ou du domaine de l'Espace Diamant pendant la durée de validité du titre de transport. Le domaine de validité du Forfait est défini sur le plan des pistes alpin ou fond de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture, affichées aux points de vente de l'Exploitant et/ou au départ des remontées mécaniques, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Tous les forfaits dont la durée est supérieure à la durée la plus courte, sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles, sauf cartes à points. Ils ne peuvent faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux.

La durée d'un forfait exprimée en jours s'entend en « jours consécutifs » sur une période datée à partir du premier passage sur la remontée mécanique.

Les forfaits horaires ne sont pas sécables (forfaits à usage unique).

CONSEIL PRATIQUE :

Il est fortement déconseillé d'acheter un Forfait en dehors des points de vente officielles, vous pourriez vous trouver en infraction.

CARTES « Mains Libres »

Les titres de transport sont délivrés sur des supports appelés carte « mains libres ». La carte « mains libres » est rechargeable et réutilisable plusieurs fois, dans la limite d'une durée de garantie de 5 années, la garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale de la carte. Elle consiste en la délivrance d'une nouvelle carte en remplacement de la carte défectueuse. Cette carte ne doit pas être pliée, cassée, percée ou rendue inutilisable par quelque moyen que ce soit. Si après vérification, la défectuosité de la carte est imputable à l'Usager (ex : non-respect des consignes d'utilisation), la SPL Domaines Skiabes des Saisies vendra une nouvelle carte à celui-ci d'un montant de 2.00 € TTC.

En outre, la carte est consignée 2€. La consigne est remboursée si la carte « Mains libres » est non détériorée (pliée, coupée etc.) et uniquement auprès de nos guichets et magasins partenaires (dont la liste est affichée au niveau des points de vente). Le remboursement par voie postale n'est pas autorisé.

LA PHOTOGRAPHIE

La vente des forfaits « saison hiver et 10 jours « ski-liberté » est subordonnée à la remise d'une photographie d'identité, récente, de face, sans lunette de soleil, ni couvre-chef. Notre système de billetterie permet de photographier gratuitement. Cette photographie sera conservée par l'exploitant dans son système informatique de billetterie pour faciliter le contrôle durant la validité du titre de transport.

TARIFS :

Tous les tarifs publics de vente de forfaits, des cartes « mains libres », sont affichés dans les points de vente. Des extraits de tarifs, figurent également sur une documentation « Guide infos et tarifs domaines skiabes », dans la brochure de la station et sur le site internet www.skipass.lessaisies.com.

Nos tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises. Ils sont établis sur la base des taxes en vigueur et sont susceptibles d'être modifiés en cas de variation des taxes applicables.

Des réductions ou des gratuits sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente et sur présentation au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée.

Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat. La détermination de l'âge du client à prendre en compte sera la date d'achat du forfait s'agissant des ventes réalisées en points de vente et la date de premier passage sur la remontée mécanique s'agissant des ventes réalisées en ligne.

Pour les forfaits saison, l'âge pris en considération est celui constaté au 4 décembre 2021.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les paiements, sont effectués en devises euros :

- Soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France et libellé à l'ordre de la SPL Domaines Skiabes des Saisies. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés et ne peuvent servir de mode de paiement.
- soit par cartes bancaires valides (visa, Eurocard MasterCard, American Express)
- soit en espèces (inférieur à 1000 euros),
- soit par chèques vacances en cours de validité et sur présentation d'une pièce d'identité

CONDITIONS D'ACCES PACK FAMILLE « SEJOUR » ET « SAISON » :

Le Pack Famille concerne les membres d'une même famille (parents et enfants). Une « famille » doit être composée d'une ou deux personnes de plus de 18 ans et de deux personnes de moins de 18 ans. Les personnes doivent utiliser leur forfait sur le même domaine et le même nombre de jours.

Afin de bénéficier du Pack, il faut :

- S'agissant du Pack Séjour : 4 forfaits 6 jours et plus achetés. Sachant que Les/La personnes de plus de 5 à moins de 18 ans supplémentaire de cette famille bénéficiera du tarif « jeune » ;
- S'agissant du Pack Saison : 4 forfaits saisons achetés. Aucune possibilité d'associer des personnes supplémentaires.

Les dossiers seront acceptés sur présentation des pièces suivantes : photo récente de face, sans lunette de soleil, ni couvre-chef, pièces identité, livret de famille, carte de mutuelle.

JUSTIFICATIF DE VENTE :

Chaque émission de forfait donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel sont indiquées les coordonnées de la SPL Domaines Skiabes des Saisies, le type de forfaits, la date d'achat, le montant toutes taxes comprises. Ce justificatif doit être conservé précieusement pour être présenté à l'appui de toutes demandes ou réclamations et en cas de contrôle. Toute demande de facture doit être faite via le site www.skipass.lessaisies.com, onglet contact/requête/service concerné : Demande de facture.

PERTE - VOL DU FORFAIT :

Les forfaits retrouvés sont recueillis au point de vente en centre station de la SPL Domaines Skiabes des Saisies (Tél. 04.79.38.95.21.).

Seuls les forfaits d'une durée supérieure à 1 jour, non retrouvés seront bloqués aux bornes des remontées mécaniques et nordiques et pourront faire l'objet d'un duplicata pour la durée restante, moyennant un délai de carence de 1 jour, sur présentation du justificatif de vente.

Si le forfait d'une durée supérieure à 1 jour n'est pas retrouvé ET sur présentation du ticket de caisse, un duplicata de celui-ci sera émis moyennant des frais de réédition.

CONTROLE DES FORAITS : Absence de forfait-titre de transport non valide, non-respect des règlements de police.

Chaque Titre, émis sur un support numéroté, est utilisable pour une période de validité et une catégorie d'âge prédéterminées. Les informations relatives à la validité du Titre et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle. Seules les informations contenues dans la puce font foi.

Le Contrôle des titres de transports est effectué par des agents assermentés, équipés d'ordinateurs de poche, ceux-ci permettent de lire toutes les informations du forfait.

« Le client doit être porteur de son forfait durant tout le trajet, de l'aire de départ de la remontée mécanique jusqu'à l'aire d'arrivée et tout au long du circuit sur le domaine nordique ». Le forfait doit être présenté lors de chaque contrôle à la demande des agents l'exploitant.

Le contrôleur assermenté peut demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés au titulaire d'un titre de transport à tarif réduit ou gratuit. Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à la direction et/ou tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur le champ le contrevenant.

L'absence de titre de transport ou l'usage d'un titre non conforme ou détourné est passible d'une indemnité forfaitaire, citée ci-dessous (articles L342-15, R 342-19 et R 342-20 du Code du tourisme et articles 529-3 et suivants du Code de procédure pénale) :

- Pour les forfaits jusqu'à 2 jours inclus, l'indemnité forfaitaire est de 20 €.
- Pour les forfaits supérieurs à 2 jours l'indemnité : 20€ majorée de 10 € par jours supplémentaires.
- Pour les forfaits saison : 5 fois le prix du forfait journée « SAISIES » adulte.
- Pour un client sans forfait sur les domaines skiables (en dehors des appareils débutant) : 5 fois le prix du forfait journée « SAISIES » adulte.

Le cas échéant augmentée de frais de dossier, dont le montant est fixé à 50€ par la réglementation en vigueur.

La falsification d'un titre de transport est passible de poursuites pénales ainsi que de dommages et intérêts.

Dans tous les cas précités, les forfaits pourront être retirés OU neutralisés à des fins de preuve et /ou en vue de le restituer à son propriétaire. En cas de non-respect des règlements de police des installations de police affichés au départ des remontées mécaniques une indemnité forfaitaire de 20 € sera appliquée par le contrôleur assermenté.

Absence de forfaits sur les tapis « Chardons et Boetet », sur les Télésiis « Périots-Aiglon », entraîne une indemnité forfaitaire de 20 €.

Les données personnelles collectées à l'occasion d'un contrôle de Titres font l'objet d'un traitement relatif au suivi des infractions relevées dans le cadre de la police des services publics de transports terrestres. Le traitement est effectué sous la responsabilité de la SPL Domaines Skiables des Saisies, représentée par Monsieur Michaël TESSARD, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées en tête des présentes. Le destinataire des données collectées est la SPL Domaines Skiables des Saisies. Vous disposez du droit d'accéder aux données vous concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de vous opposer à ce traitement. Vous pouvez mettre en œuvre ces droits en contactant la SPL Domaines Skiables des Saisies à l'adresse figurant en tête des présentes. Enfin, vous disposez du droit d'adresser une réclamation à la CNIL si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont disponibles sur le site internet www.cnil.fr. En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès de la société SPL Domaines Skiables des Saisies.

Le contrôle s'effectue également au niveau des bornes d'accès aux installations. L'utilisateur est informé par un sticker collé sur les bornes : « souriez, vous êtes photographiés ». Les photographies sont automatiquement prises lors de son passage aux bornes d'accès des remontées mécaniques des Saisies. Lesdites photographies sont alors comparées en temps réel par des contrôleurs assermentés qui peuvent ainsi confondre les fraudeurs (principe d'immissibilité et d'intransmissibilité des titres).

Ces traitements sont fondés sur l'intérêt légitime de l'exploitant à lutter contre la fraude.

L'ensemble des informations recueillies par l'exploitant pour le traitement mentionné ci-dessus est obligatoire.

Les données collectées sont destinées à l'exploitant et le cas échéant aux autorités de poursuite judiciaire exclusivement.

Les données collectées sont conservées pour les durées suivantes : cas de contrôle de la conformité des titres : elles sont supprimées à la fin de validité du titre correspondant.

Les adhérents de la carte Easy sont soumis aux conditions générales de ventes et d'utilisation, acceptée lors de l'adhésion en ligne. La carte Easy est un forfait nominatif et strictement personnel. Si infraction, l'amende sera de 3 fois le prix du forfait journée « SAISIES » adulte.

JOURNEES DE SKI NON UTILISEES OU PARTIELLEMENT UTILISEES :

Dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés, ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés.

Les titres de transport à journées non consécutives devront être épuisés durant la saison en cours, au-delà, ils ne pourront plus être utilisés, et ce sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité.

Les dates d'ouvertures des domaines skiables sont annoncées à titre indicatif, sous réserve d'un enneigement suffisant pour une pratique du ski en toute sécurité.

MALADIES OU ACCIDENTS :

Il ne sera procédé à aucun remboursement des titres de transport pour accident, maladie ou autre cause personnelle quelle que soit la durée de validité du forfait. La SPL domaines skiables des Saisies, en sa qualité de mandataire d'intermédiaire en assurance, propose également au client un contrat d'assurance « Carré Neige » en complément de l'achat de titre. Ce contrat est soumis aux conditions d'assurance mises à disposition dans tous les points de ventes ou consultables et téléchargeables directement sur <https://carreneige.com/fr/>. Vous pouvez vous renseigner sur ce point auprès de nos hôtes, hôtesses de vente.

MODALITES FORFAITAIRES DE DEDOMMAGEMENT EN CAS D'INTERRUPTION DU SERVICE :

Les titulaires d'un forfait séjour (2 à 14 jours) pourront se voir proposer un « dédommagement » du préjudice subi, en cas d'interruption du service des remontées mécaniques.

En cas d'arrêt de plus de soixante quinze pour cent (75 %) des installations EN EXPLOITATION, supérieur à une demi-journée, le dédommagement, calculé en fin de séjour, sur la base du prix d'achat du forfait auquel le titre donne accès, sera proportionné à la durée d'interruption du service des remontées mécaniques.

Le client pourra bénéficier, sur justificatifs :

*soit d'une prolongation immédiate

*soit d'un avoir en journée (s) immédiatement accordé valable sur la saison en cours.

*soit d'un remboursement qui doit intervenir dans les quatre mois suivant la réception des pièces justificatives (Justificatif de vente, photocopie des forfaits, RIB)

Les pièces justificatives devront être réceptionnées dans les deux mois suivant l'interruption du service.

Concernant les forfaits saison alpin, ceux-ci sont garantis pour un accès d'au moins 90 jours, continus ou discontinus sur la saison, et avec au moins 60% des remontées mécaniques ouvertes. Si le nombre de jours de ski est inférieur aux 90 jours de ski garantis sur la période du 4 décembre 2021 au 22 avril 2022, l'utilisateur a la possibilité de demander un dédommagement.

Concernant les forfaits « saison » ski de fond : Les Saisies, Nordic Pass 73 et Nordic Pass National, achetés auprès de nos services, ils sont garantis pour une durée minimum de 60 jours dès lors qu'au moins trois domaines adhérents à Savoie Nordic sont déclarés ouverts payant, quotidiennement, même partiellement, et ce indépendamment du nombre de kilomètre de pistes ouvertes.

Si le nombre de jour de ski est inférieur aux 60 jours de ski garantis sur la période du 1er décembre au 30 mars 2022, l'utilisateur a la possibilité de demander un dédommagement.

Le dédommagement d'un forfait saison alpin ou fond pourra être demandé, à partir du 23 avril 2022 et au plus tard le 23 mai 2022 :

* soit sous la forme d'un avoir utilisable sur la saison suivante

* soit par un remboursement qui doit intervenir dans les quatre mois suivant la réception des pièces justificatives (Justificatif de vente, photocopie des forfaits, RIB)

Les pièces justificatives devront être réceptionnées au plus tard le 23 mai 2022.

Le dédommagement sera calculé sur la base suivante :

Nombre de jours garantis - nombre de jours ouverts



Montant total du Pass payé



Montant du dédommagement

Nombre de jours garantis

Des frais de traitement de 15€ seront déduits par demande de dédommagement.

L'utilisateur ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.

Toutes demandes de dédommagement doivent être faites sur le site www.skypass.lessaisies.com – onglet contact/requête ou adressées à la SPL Domaines Skiables des Saisies, à l'adresse suivante : 109 av des JO 73620 LES SAISIES.

RECLAMATIONS :

Toutes réclamations doivent être faites dans un délai d'un mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sur le site www.skypass.lessaisies.com – onglet contact/requête ou adressées à la SPL Domaines Skiables des Saisies, à l'adresse suivante : 109 av des JO 73620 LES SAISIES. A défaut de réponse satisfaisante dans le délai d'un

mois après réception de ladite réclamation, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dans les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site internet : www.mtv.travel . L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout Usager est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toute consigne donnée par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction. Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « Dix règles de bonne conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

COVID-19 : RESPECT DES MESURES ET REGLES SANITAIRES – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (et dispositions suivantes éventuelles) pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la SPL Domaines skiables des Saisies a mis en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communique sur les mesures d'hygiène et de distanciation sociale dites « barrières ».

L'usager est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires.

A ce titre, l'usager s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales le cas échéant (et les pictogrammes les complétant le cas échéant) qui lui seront transmises et dispensées par la SPL Domaines Skiables des Saisies et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation.

PRISES DE VUES AUTOMATISEES

Il est porté à la connaissance des clients que la SPL Domaines Skiables des Saisies est équipée de systèmes de captation automatique d'images (webcams et systèmes de prise de vues ludiques).

Prises de vues ludiques : Les systèmes de prise de vues ludiques qui sont installés sur nos appareils font l'objet d'un affichage particulier (en gare de départ ou sur les pylônes), signalant la présence d'un tel dispositif. Sur les écrans concernés, les images ne sont plus accessibles après un délai de 24 heures maximum.

Webcams : Les images / vidéos générées sont conservées pour une durée d'un an. Les webcams ainsi que leurs archives sont consultables via le site

www.lessaisies.com . L'intéressé peut, s'il le souhaite, faire supprimer les photos / vidéos sur lesquelles il s'avère identifiable, sur simple demande auprès de la SPL Domaines Skiables des Saisies. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la SPL Domaines Skiables des Saisies ou ses partenaires éventuels, conformément à la Politique de Protection des Données mentionnée ci-dessous. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, l'intéressé dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression pour motifs légitimes auprès de la SPL Domaines Skiables des Saisies ou à l'adresse suivante : dpo@ski-lessaisies.com

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL :

Les données personnelles collectées par la SPL Domaines Skiables des Saisies font l'objet des traitements visant à : Commercialiser des titres de transport ou assurer leur rechargement. Ce traitement est fondé sur un contrat.

*Envoyer des offres commerciales, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou des concours, ainsi que des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé, s'agissant des messages envoyés par la SPL Domaines Skiables des Saisies, sur son intérêt légitime à développer ses activités, ou sur le consentement.

*Améliorer le service et la communication de la SPL Domaines Skiables des Saisies avec ses clients et prospects. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de SPL Domaines Skiables des Saisies à améliorer la qualité de ses services.

Certaines données sont obligatoires pour traiter les commandes et les demandes. Un défaut de réponse peut empêcher la finalisation d'une commande ou d'une demande de renseignements.

Ces traitements sont effectués sous la responsabilité de la SPL Domaines Skiables des Saisies représentée par Monsieur Michaël TESSARD, agissant en qualité de directeur.

Les données collectées sont destinées à la SPL Domaines Skiables des Saisies exclusivement et aux sous-traitants que nous avons rigoureusement sélectionnés. Nous nous engageons à ne jamais vendre ou louer vos données. Aucune donnée n'est transférée hors UE.

Quelle durée de conservation des données :

*Données collectées pour traiter votre commande et règlement de produits ou services sont conservés pendant 10 ans à compter de leur collecte.

*Données collectées pour vous envoyer des offres commerciales, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou des concours, ainsi que des enquêtes de satisfaction pendant trois ans à compter de leur collecte.

*Données collectées pour répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations pendant la durée nécessaire au traitement de ces demandes, commentaires et réclamations et aux contentieux qui peut en découler.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, la SPL Domaines Skiables des Saisies prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables.

Vous disposez du droit d'accéder aux données vous concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation ou de vous y opposer. Vous disposez d'un droit à retirer votre consentement si la base légale du traitement concerné est le consentement. La SPL Domaines Skiables des Saisies se conformera à votre demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent.

Vous pouvez mettre en œuvre ces droits par courrier postal à l'adresse suivante : SPL Domaines Skiables des Saisies à l'attention du DPO 109, Avenue des Jeux Olympiques 73620 Les Saisies ou par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@ski-lessaisies.com

Dans un souci de confidentialité et de protection de vos données personnelles, la SPL Domaines Skiables des Saisies se réserve la faculté de demander un justificatif d'identité avant de répondre à une demande de droit. Il pourra ainsi être demandé de produire la photocopie d'un justificatif d'identité. Ce justificatif d'identité ne sera conservé que le temps du traitement de votre demande de droit.

Des questions sur le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données par mail à l'adresse suivante : dpo@ski-lessaisies.com ou par courrier.

Vous disposez du droit d'adresser une réclamation à la CNIL. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France ou le site internet : www.cnil.fr .

INFORMATION CO2 DES PRESTATIONS DE TRANSPORT

Une journée de ski aux Saisies équivaut en moyenne à l'émission de 172 grammes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

TRADUCTION ET LOI APPLICABLE REGLEMENT DES LITIGES :

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le consommateur est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'Exploitant. Il peut également recourir à la plateforme européenne de règlement des litiges, accessible sur internet à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.s.how&lng=FR>. A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).